



COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. BOUVRESSE Vincent

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf :

- M. AURIOL Christophe, excusé, qui a donné procuration à M. BUGNET Valentin
- Mme DEFRASNE Nathalie, excusée, qui a donné procuration à M. BOURRAT Joël
- Mme PERROT-MINOT Joséphine, excusée, qui a donné procuration à M. HIRTZEL Martial
- M. GUEY Jean-Pierre, excusé, qui a donné procuration à Mme POUPENEY Frédérique

- Mme POMMEY Oriane, excusée, est arrivée à 21h12.

La séance est ouverte à 20h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 17 septembre 2021
- Choix des entreprises retenues pour le projet périscolaire [*délibération*]
- Avis d'enquête publique sur l'exploitation avicole de Gonsans – Position du conseil [*délibération*]
- Avenant au marché EBOCONSULT pour le périscolaire pour traiter le dossier de demande de subvention à la Région pour la chaufferie [*délibération*]
- Avenant au marché périscolaire pour la prestation du cuisiniste [*délibération*]
- Fixation du prix de l'affouage [*délibération*]
- Proposition de réfection du chemin de Guisin [*délibération*]
- Désherbage de la médiathèque [*délibération*]
- Planning de déneigement hiver 2021/2022 [*délibération*]
- Informations diverses

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2021 avec 18 voix pour.

2/ CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE PROJET PERISCOLAIRE

L'appel d'offres conduit pour le projet périscolaire est clos depuis le 30 juillet 2021.

Ci-dessous le classement des entreprises retenues selon le tableau d'analyse du maître d'œuvre, intégrant les critères de notation prix (60 %) et valeur technique (40 %).

Récapitulation Tous Corps d'Etat des mieux disants suite à mise au point.

Designation	entreprise mieux disante	Montant HT	Estimation MO	Ecart en % entre mieux disant/estimation
TERRASSEMENTS - VRD	KOLLY	78 377,25	65 547,00	19,57
GROS ŒUVRE	SMBTP	133 740,59	125 515,00	6,55
STRUCTURE BOIS - BARDAGE BOIS	GRISOT	215 000,00	152 825,00	40,68
BARDAGE TUILE - COUVERTURE TUILE	GRISOT	103 579,94	109 972,00	-5,81
ETANGHEITE	SFCA	24 852,06	25 485,00	-2,48
MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALU BSO	VD MENUISERIE	54 940,05	52 769,00	4,11
SERRURERIE	B2F Industries	19 404,55	14 055,00	38,06
MENUISERIE INTERIEURE	GRARD	72 084,72	78 329,00	-7,97
DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURE	CIGLA	86 134,70	80 234,00	7,35
FAUX PLAFONDS	PLAFOND LAFOND	10 356,26	9 741,00	6,32
CHAPE - CARRELAGE	FILIPUZZI	30 530,17	29 692,00	2,82
SOLS SOUPLES	REVETEC	8 001,54	10 101,00	-20,78
CHAUFFAGE VENTILATION	MYOTTE ET CIE	260 441,06	216 400,00	20,35
PLUMBERIE SANITAIRE	MYOTTE ET CIE	38 494,30	27 500,00	39,98
CUISINISTE	INSTAL NORD	36 171,28	43 000,00	-15,88
DESAMANTAGE	CODERPA	17 288,40	27 688,85	-37,56
ELECTRICITE	DRIZ RDA	124 401,88	125 800,00	-1,11
PHOTOVOLTAIQUE	SCED	19 105,75	20 000,00	-4,47
Total HT en Euros		1 332 904,50	1 214 654,85	9,74

Plusieurs lots ont fait l'objet de modifications pour des raisons économiques :

- Lot 4 : Couverture bardage : entreprise GRISOT : il n'y aura qu'un type de tuiles au lieu de deux dans le projet initial se traduisant par une économie de 10 235 € HT ;
- Lot 7 : Serrurerie : B2F : erreur de calcul de prix sur le projet initial d'où une rectification à la baisse de 1 184,80 € HT ;
- Lot 10 : Faux plafonds : PLAFOND LAFOND : erreur de calcul de prix sur le projet initial d'où une rectification à la baisse de 3 685,89 € HT ;
- Lot 13 : Chauffage ventilation : MYOTTE ET CIE : l'entreprise a proposé les modifications suivantes :
 - Remplacement de tube acier par du tube acier électro-zingué pour le réseau d'alimentation des radiateurs de l'école - économie de 11 947,63 € HT
 - Suppression des sondes extérieures permettant la régulation différenciée des façades du bâtiment existant. Permettant une économie de 1 041,87 € HT ;
 - Simplification de la commande des extractions et compensations d'air de la cuisine pour une économie de 2 866 € HT ;

De plus, le conseil municipal s'est positionné sur les options arbitrées suivantes :

- Suppression de la cloison mobile dans la grande salle avec possibilité de l'installer plus tard (une niche est présente dans le bâtiment à cet effet). Ce choix génère une économie de 19 000 € HT.
- Suppression de la réfection de l'isolation des combles de l'école. Ce choix génère une économie de 8 659 € HT ;

- Il avait été proposé de faire un devis chez un autre chauffagiste pour le changement des radiateurs de l'école. Le maire a fait les démarches, le devis obtenu est plus élevé que le devis de l'entreprise MYOTTE ET CIE. Maintien du changement des radiateurs de l'école dans le marché.

Le conseil municipal, avec dix-sept voix pour et une abstention, décide d'attribuer les dix-huit lots du marché aux entreprises identifiées dans le tableau ci-dessus, aux conditions tarifaires énoncées. Il autorise également le maire à procéder à toutes formalités permettant d'engager le marché. *[délibération n°1]*

3/AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION AVICOLE DE GONSANS

L'EARL POULLAILLER KOLLY exploite actuellement un bâtiment d'élevage de poules permettant d'accueillir 30 000 poules pondeuses en plein air.

Afin de répondre à la demande des consommateurs, l'EARL souhaite étendre son atelier à 48 973 poules pondeuses. Un deuxième bâtiment sera construit pour accueillir 18 973 poules, associé à un parcours commun agrandi pour atteindre 20 hectares.

Les différentes études menées en matière d'environnement, de nuisances sonores, de pollution, de conditions d'exploitation, aboutissent à des conclusions favorables.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale et en avoir débattu, émet un avis favorable avec dix-sept voix pour et une abstention. *[délibération n°2]*

4/ AVENANT AU MARCHÉ EBOCONSULT PERISCOLAIRE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA CHAUFFERIE

Le cabinet EBOCONSULT a été missionné par la commune pour la gestion des dossiers de subventions relatifs à la construction du périscolaire.

Des investigations menées à l'origine du projet ont reçu en septembre dernier, de la part de la Région, un avis concernant l'éligibilité à des aides supplémentaires concernant spécifiquement la chaufferie bois, indépendamment de l'aide portant sur le projet d'ensemble.

Cette aide de la Région pourrait porter sur environ 50 % des dépenses de chaufferie et aménagements connexes (le plafond de l'assiette étant de 300 000 €).

Il est proposé au conseil municipal de valider un avenant à la mission confiée à EBOCONSULT, afin de prendre en compte ce dossier supplémentaire, sur la base de trois jours à 640 € HT l'un, soit 1 920 € HT au total.

Le projet d'avenant a été transmis aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

De plus, le cabinet EBOCONSULT s'engage à ne facturer ses honoraires qu'en cas d'éligibilité confirmée de ladite subvention.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des documents transmis, le conseil municipal avec dix-sept voix pour et deux abstentions :

- Valide la mission complémentaire confiée à EBOCONSULT pour la gestion du dossier de subvention de la Région spécifique à la chaufferie bois, sur la base de l'avenant proposé, pour un montant de 1 920 € HT.

- Donne mandat au maire pour signer cet avenant et engager toute démarche visant à mener à bien cette demande de subvention. *[délibération n°3]*

5/ FIXATION DU PRIX DE L'AFFOUAGE

Pour l'affouage de 2021-2022, il est proposé de maintenir le prix à 6 € le stère.
La date d'inscription à l'affouage reste à définir.

Trois sapins abattus l'an dernier sont proposés à la vente, sur avis de la commission bois.
Le garde forestier estime la valeur de ces arbres à 50 €.
M. Etienne MOUILLET, habitant à Vauchamps, s'est dit intéressé.

Le conseil municipal valide, avec dix-neuf voix favorables, la fixation du prix de l'affouage à 6 € le stère pour la saison 2021 -2022, ainsi que la vente des trois sapins à M. MOUILLET au prix de 50 €. *[délibération n°4]*

6/ DESHERBAGE DES OUVRAGES DE LA MEDIATHEQUE

Dans la gestion normale d'une médiathèque, il est nécessaire de faire un désherbage (tri des ouvrages en fonction de l'état des œuvres, du nombre d'emprunts de l'œuvre, redondance avec d'autres ouvrages) pour permettre un rééquilibrage du fonds de la médiathèque, gagner de la place dans les rayons pour des œuvres plus pertinentes et une meilleure qualité de service.

La médiathèque de Bouclans fait état de 231 livres ayant vocation à être désherbés (11 % du fonds de la médiathèque).

Sur les 231 ouvrages, 217 livres et périodiques sont destinés au don à une association et 14 documents sont destinés au pilon (destruction).

Les élus ont eu communication des ouvrages ayant vocation à être désherbés et de la fiche informative avec les documents préparatoires.

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir débattu, le conseil municipal se prononce favorablement pour le désherbage tel que proposé, à l'unanimité (dix-neuf voix pour). *[délibération n°5]*

7/ PLANNING DES ASTREINTES DE DENEIGEMENT POUR L'HIVER 2021-2022

Comme chaque année, il est proposé la mise en place d'un planning d'astreintes pour les employés communaux, en vue d'éventuels besoins de déneigement.

La période d'astreinte proposée pour cet hiver s'étend du 13 décembre 2021 au 06 mars 2022.

Si l'enneigement le nécessitait, cette période pourrait être modifiée.

Les deux agents techniques sont d'astreinte une semaine entière, à tour de rôle.

Ils perçoivent une prime de 159.20 € par semaine d'astreinte, plus le paiement des heures effectuées.

L'organisation des tours de rôle est décidée au sein de l'équipe et avec l'élu en charge du service.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide le planning d'astreinte proposé à l'unanimité par dix-neuf voix pour. *[délibération n°6]*

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED POUR LE PROJET PERISCOLAIRE

Le SYDED nous informe que le projet est potentiellement éligible au fonds de transition énergétique, au titre de la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur et d'une installation solaire photovoltaïque, soit pour deux opérations.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, se prononce favorablement à l'unanimité (dix-neuf voix pour) sur les points suivants, pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le groupe scolaire et le périscolaire (dossier SYDED n°2022-017-CHA) et pour la création d'une installation solaire photovoltaïque sur le périscolaire (dossier SYDED n°2022-018-SPV) :

- la commune s'engage à réaliser et financer ces deux opérations
- elle sollicite le soutien et la participation financière du SYDED
- elle sollicite également les aides publiques suivantes :

Etat (DETR) : 677 000 €
Région BFC (contrat de territoire) : 284 000 €
CAF : 140 000 €
Conseil Départemental du Doubs (Cap 25) : 171 832 €
CEE : 14 195 €

Le conseil municipal donne mandat au maire pour engager les formalités relatives à cette décision. *[délibération n°7]*

9/ INFORMATIONS DIVERSES

- La Maison France Services a obtenu sa labellisation "Etablissement France Services" le 1^{er} octobre 2021.
- L'association des vétérans du foot de Bouclans Gonsans a sollicité la commune pour l'obtention de trente chaises permettant d'aménager leur local à Gonsans.
Le conseil a validé à l'unanimité la mise à disposition de trente anciennes chaises inutilisées stockées dans le hangar communal.
- Un retour est fait au conseil municipal des différentes commissions qui se sont réunies dans les semaines précédentes :
 - commission urbanisme
 - comité consultatif du cadre de vie et de l'animation
 - réunion avec les associations : elle a eu lieu le 5 octobre 2021 et a fait ressortir pour plusieurs d'entre elles une baisse des adhérents depuis la rentrée
 - réunions de préparation du Bouclathon : sur ce dernier point, les conseillers seront mobilisés pour apporter leur aide à la réussite de ce vingtième Bouclathon.
- A la demande de la commune, il est mis en place un transport scolaire entre Bouclans et Vercel pour cinq enfants scolarisés au collège de Vercel.
Ce transport est pris en charge par la Région et mis en place à compter du 18 octobre 2021.
Les quatre familles concernées ont confirmé l'intérêt de ce service et son utilisation par leurs enfants.

- Eoliennes : alors que certaines rumeurs et inquiétudes semblent circuler à propos d'un hypothétique projet éolien à Bouclans, le maire tient à préciser au conseil municipal :
 - d'une part, qu'en aucune façon la commune nouvelle de Bouclans n'est associée à la réflexion menée actuellement par la commune voisine de Nancray à propos de leur projet éolien.
 - d'autre part, qu'il n'existe aucun projet, ni aucune réflexion, concernant l'installation d'éoliennes sur le territoire de Bouclans.Actuellement, une réflexion globale est engagée au sein de la CCPHD sur les énergies renouvelables en général, mais aucun projet nouveau n'est en cours.
Le maire regrette que ce genre de rumeur alimente inutilement les craintes sans justification.
S'agissant de projets communaux, quels qu'ils soient, les élus seront attachés à informer et consulter la population largement et préalablement à toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 novembre 2021.